LE DÉPARTEMENT

TERRE D'AVENIRS

Dispositifs financiers départementaux

LE DÉPARTEMENT

TERRE D'AVENIRS

Les nouveaux contrats de partenariat



Les grands principes des contrats de partenariat

3 AXES

1) **avec les communes sur 3 ans,** un outil simplifié, adapté au besoin des communes ;
2) **avec les EPCI sur 6 ans**, pour encourager un développement structurant pour le territoire ;
3) **un volet partagé pour valoriser l'intervention du Département** sur les territoires.

UNE ENVELOPPE DE 25 M€ par an, en appui aux territoires

une répartition des enveloppes par collectivité, selon un **critère démographique équitable ;**

une **variation limitée** par rapport aux enveloppes précédentes ;

une possibilité de souscrire un nouveau contrat, **une fois les contrats en cours soldés,**

Principales modalités du contrat de partenariat [1/2]

Un contrat de **3 ans pour les communes**, soit la possibilité de conclure deux contrats sur une mandature, et de **6 ans pour les EPCI**, pour favoriser de projets structurants pour le territoire.

Un maximum de 4 opérations, dont la commune ou est maître pour des dépenses et de compétence communale ou intercommunale sur le territoire de .

dispositif souple et des **procédures simplifiées**, et dématérialisées

possibilité de cumul avec des subventions départementales pour une même opération, au titre de la politique de la ville ou de la ruralité, et avec subventions publiques hors FITEC (financement minimum de 30% par le maître .

possibilité de mutualiser les enveloppes entre communes et EPCI.

Principales modalités du contrat de partenariat [2/2]

Les critères développement durable maintenus et ajustés

application du référentiel *Construire & subventionner durable*, exigeant au minimum **un objectif très prioritaire et un objectif prioritaire** (dont la cible énergie) ;

seuil d'application du référentiel *Construire & subventionner durable* pour **la construction, la rénovation lourde de bâtiments, l'aménagement d'espaces publics, porté à 300 K€ ;**

seuil de 500 K pour les opérations de voirie.

Obligation de publicité (panneaux, évènement…)

Conditions de souscription, pour les communes

Souscription possible d'un nouveau contrat à compter du 1er janvier 2018 :

si les opérations, préalablement subventionnées par le Département de sont achevées et les soldes de subventions correspondantes mandatés [à du nouveau contrat rural (CoR)] ;

OU si les engagements contractuels afférents sont résiliés par délibération du Conseil municipal.

Le contrat de partenariat, outil de dialogue avec les EPCI

- Un **contrat global** pour **une meilleure lisibilité de l'action du Département** :
  - portant sur des compétences du Conseil départemental ;
  - englobant les différents flux financiers et .
- Un **outil de dialogue** avec les territoires, **qui valorise les priorités du Département** :
  - affirmer nos politiques publiques départementales, en adaptant nos modes aux spécificités des territoires ;
  - ajuster nos interventions en fonction des projets de territoire.
- Un **outil plus simple d'appui aux territoires et mieux maîtrisé**
  - un règlement simplifié ;
  - un outil devant permettre une meilleure programmation des politiques locales et départementales ;
  - un outil orienté vers le soutien aux projets structurants du territoire.

Conditions de souscription pour les EPCI

Souscription possible à compter du 1er juillet 2018,

si le diagnostic territorial partagé a été dûment validé par les EPCI essonniens,

si de leurs opérations, préalablement subventionnées dans le cadre des dispositifs contractuels antérieurs, est achevé, et que les soldes de subventions correspondantes ont été mandatés.

OU si les engagements contractuels précités ont été résiliés par délibération du Conseil communautaire. Le montant correspondant aux opérations ainsi annulées viendra se cumuler avec spécifique dédiée aux EPCI, au titre du nouveau dispositif des contrats de partenariat.

LE DÉPARTEMENT

TERRE D'AVENIRS

FOND INNOVATION TRANSITION ENERGIE CLIMAT



Départementale le 27 mars 2017 et affirmé en Assemblée Départementale le 29 janvier 2018

Enveloppe annuelle 2021

Rappel du calendrier 2018

- 05/03/2018 au 23/07/2018
- Instruction des dossiers Juillet Septembre 2018
- Comité de Sélection Octobre 2018
- Signature prévisionnelle des conventions de financement Commission Permanente 03/12/2018

Mode de financement

Les critères

opération situé en Essonne,
portée par une collectivité (EPCI, communes, Syndicats), une association ou un bailleur social associatif,
dans les champs de compétences du Département,
non financée par un dispositif départemental existant,
contribuant aux objectifs de la transition énergie-climat (au moins 2) : développement des énergies renouvelables ou de récupération, économie circulaire, mobilité décarbonée, construction ou rénovation de bâtiment à haute

solutions basées sur la nature et les solidarités,

du dossier),
projet reproductible et mobilisant des partenariats avec les pouvoirs publics.

Analyse des projets

la participation aux objectifs de la transition énergie climat,
son intérêt départemental,
les bénéfices économiques et sociaux,
la présentation de la candidature,
la contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (gain carbone),
les autres bénéfices environnementaux attendus,
la qualité des échanges entre le porteur de projet et les instructeurs.

LE DÉPARTEMENT

TERRE D'AVENIRS

2 lauréats pour

SIR/TURBINE – SIREDOM

Adaptation de l'usine d'incinération du SIREDOM pour réaliser la production du chauffage urbain de la CA Grand Paris Sud pour 25 000eq logement

Le projet consiste en l'adaptation de l'usine d'incinération de Vert Le Grand pour la production de chaleur destinée à alimenter le réseau de chaleur urbain de la Communauté Grand Paris Sud. L'usine d'incinération incinère 220 000 tonnes d'ordures ménagères par an mais n'utilise actuellement la chaleur issue de cette incinération qu'en production électrique. La chaleur fatale de ce process n'est donc pas récupérée. Aussi, la mise en d'un groupe turbo-alternateur (choix de la contre-pression) associé à un échangeur raccordé au réseau de chaleur urbain d'Evry permettra une alimentation en chauffage urbain d'une puissance maximale de 38 MWh pour une fourniture annuelle demandée en première phase de 145 GWh et en deuxième phase de 160 GWh pour un gain carbone envisagé de 19 000 teqCO_2 annuel.

Budget : 11,5 M€
Montant demandé : 1 M

Planning : 18 mois
Fin des travaux envisagés mars 2019

Objectifs
- ✓ Economie Circulaire
- ✓ récupération

Bénéfices économiques
- ✓ Baisse de la TVA de 20% à 5.5%
- ✓ Baisse du coût de traitement des ordures ménagères (-3%)

Bénéfices sociaux
Baisse des tarifs consentis aux usagers du réseau de chaleur (25 000 logements)

Bénéfices environnementaux
Le recours à 60 % renouvelable, dès janvier 2019 (soit 160 GWh) pour le chauffage de 25 000 équivalent logements
Gain carbone : 19 000 teqCO_2 annuel

Innovation
Innovation technologique d'ampleur départementale tout un bassin de vie est concerné

Rayonnement
Impact bénéfique large pour 100 000 habitants

« Les Pico-Reuses » – Haie Magique

Sur les principes de la permaculture, les « Pico-Reuses » sont des micro-fermes en zone urbaine associant recyclage des déchets organiques des ménages et production d'œufs frais et de légumes

Le projet « Pico-Reuses » consiste à expérimenter entre cinq communes du nord de un réseau vingtaine de micro-fermes urbaines, associant cheptel de poules pondeuses et surface cultivée, sur les principes de la permaculture. Les poules dont le nombre est strictement adapté à la surface disponible sont nourries en partie à partir des déchets organiques apportés sur le site par les familles participantes ; celles-ci sont « rémunérées » sous forme de dons frais et à terme de légumes. Le projet présente une valeur expérimentale : il vise à évaluer le meilleur contexte pour installer en zone urbaine un circuit de transformation des déchets organiques en produits alimentaires à haute densité nutritionnelle, dans le cadre démarche collective et citoyenne, dans le respect des animaux et de la Nature.

Budget : 181 k€
Montant demandé : 46 k

Planning : 36 mois

Objectifs
- ✓ Economie Circulaire
- ✓ Recycling d'espaces utilisant des solutions basées sur la nature

Bénéfices économiques
Création de 0,5 ETP

Bénéfices sociaux
- ✓ Création du lien social en zone urbaine dense en réintroduisant une
- ✓ livrer aux collectivités 5 à 6 sites collective, riches en aménités, consacrés à et la nature en ville

Bénéfices environnementaux
Projet permettant de retirer du circuit plus de 150 tonnes de déchets organiques chaque année.
Gain carbone 5250 teqCO_2annuel

Innovation
Innovation sociale forte
Vocation expérimentale et de vitrine de projet

Rayonnement
Ampleur intercommunale : 5 communes concernées (10 familles par site)

LE DÉPARTEMENT

TERRE D'AVENIRS

Candidatures

Télécharger les documents de candidature sur

http://www.essonne.fr/cadre-de-vie-environnement/lactualite-cadre-de-vie-environnement/news/appel-a-projets-pour-la-transition-energie-climat-en-essonne-1/

La Mission développement durable est à votre disposition pour vous accompagner



LE DÉPARTEMENT

TERRE D'AVENIRS

Merci de votre attention